



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Lundi 30 Août 2021

Présents : Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Jean-Paul JACCAZ, Solange COOKE, Franck PRADEL, Priscilla ARVIN-BEROD, Sophie JUELLE, Philippe LEGOUX, Nicolas ELIE, Alain QUINET, Stéphane GRAFF, Stéphanie GRASSINI.

Absent : Stéphanie PERNOD

Absent excusés : Carine DUNAND, Ghislaine GACHET-PONNAZ

Procurations : Carine DUNAND donne pouvoir à Yann JACCAZ, Ghislaine GACHET-PONNAZ donne pouvoir à Pierre BESSY.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil et, ce, conformément à l'article L-2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Pierre BESSY a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 juillet 2021

Chaque membre de l'assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 12 juillet 2021, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès-verbal du 12 juillet 2021 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 30 août 2021

1/ Garantie emprunt SA Mont Blanc – chalet Sylvand

Monsieur le Maire explique que la mairie doit être solidaire à 50% de l'emprunt contracté par le bailleur social, d'un montant global de 1 075 304€.

Adopté à l'unanimité

2/ DSP domaine skiable avenant crédit-bail.

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de la DSP (délégation de service public), suite à la situation COVID, Labellemontagne a demandé le report d'un an du crédit-bail concernant le financement du télésiège du Crêt du Midi (6.5M€ sur 18 ans). La Commune étant cosignataire de l'emprunt, il convient de signer un avenant à la DSP.

Adopté à l'unanimité

3/ Plan de financement travaux éclairage chemin de la Gelinotte

M. Jean-Paul JACCAZ explique que, pour améliorer le sentier piéton public de la Gelinotte reliant la route des Varins au rond-point des Edelweiss (Les Belles), un éclairage public sera installé.

Porté par le SYANE (syndicat des énergies et de l'aménagement numérique), le chantier est d'un montant de 41 189.70€ dont une part communale de 27 750.28€ (67%).

Adopté à l'unanimité

4/ Subvention voyage scolaire Roscoff

Mme Solange COOKE rappelle qu'un voyage scolaire est organisé en Bretagne tous les 3 ans dans le cadre du jumelage avec Roscoff. Il concerne la totalité des enfants du CP au CM2. Le choix de faire bénéficier ce voyage scolaire à l'ensemble des enfants est motivé par le bénéfice de la cohésion du groupe, en accord et avec l'aide des enseignants et des accompagnants.

L'effectif scolaire augmentant de façon notable cette année, il est nécessaire d'augmenter le budget alloué, notamment pour un deuxième bus. L'autre solution, sinon, consistera à envoyer que deux classes. Les enseignants, compréhensifs sur les contraintes financières induites, sont prêts à le faire si besoin.

Le voyage est estimé à 19 100€ pour 78 enfants soit une augmentation de 5 500€ par rapport au budget initial. Le Conseil Municipal, après débat, souhaite maintenir la possibilité de permettre le départ de tous les élèves de primaire, et donc l'octroi de ce budget supplémentaire.

Adopté à l'unanimité

5/ Convention Enedis

M. Jean-Paul JACCAZ explique qu'une convention de servitude entre Enedis et la commune doit être signée pour le passage, sur la parcelle communale B1281, d'une ligne électrique enterrée pour le raccordement de nouvelles constructions dans le secteur des Thouvassières.

Adopté à l'unanimité

Arrivée de M. Philippe LEGOUX à 18h45

6/ Convention Loi Montagne Projet aux Grabilles

Monsieur le Maire rappelle qu'un permis de construire, pour la réalisation d'un hôtel classé 4 étoiles de 64 chambres aux Bernards, en lieu et place de l'hôtel détruit par un incendie et de son annexe (snack), est en cours d'instruction. La mairie impose la signature d'une convention Loi Montagne car ce secteur est classé en zone UT (touristique) au PLU, permettant notamment de fixer pendant 25 ans des conditions garantissant le maintien des logements en lits hôteliers.

Mme Sophie Juelle salue, également, l'obligation, imposée par cette convention, de garantir la création de logements pour travailleurs saisonniers.

Adopté à l'unanimité

7/ Convention de travaux Plan d'eau.

Monsieur le Maire fait le point sur le projet. La réalisation du plan d'eau nécessite l'abattage d'arbres. Ce défrichage ne peut se faire qu'en automne, la nidification des oiseaux l'empêchant le printemps et l'été.

La mairie a obtenu la Déclaration d'Utilité Publique afin de pouvoir maîtriser la totalité du foncier utile au projet, mais l'arrêté préfectoral de cessibilité de la totalité des terrains ne sera signé qu'en fin d'année. Cela ne concerne plus que quelques propriétaires, les autres ayant déjà signé la cession. Afin de ne pas perdre une année, la mairie propose aux propriétaires la signature d'une convention autorisant les travaux dès l'automne, sans attendre la cession du foncier. Plusieurs ont déjà signé. Un seul doit encore être contacté, ce qui laisse bien espérer un démarrage des travaux cet automne et une livraison du lac fin 2022.

Il convient donc d'autoriser le maire à signer les conventions de travaux avec les propriétaires pour la coupe, le dessouchage ainsi que le décapage du terrain à l'automne 2021 (surface de 8000 m2).

La Commune porte le dossier pour pouvoir bénéficier de subventions importantes du Conseil départemental de la Haute-Savoie et de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Labellemontagne, exploitant du domaine skiable, financera une grande partie de l'investissement, à l'exception de tous les aménagements destinés à la baignade et aux loisirs d'été.

Ce plan d'eau permettra un pré-enneigement du domaine skiable deux fois plus rapide qu'aujourd'hui, grâce à la puissance de l'installation, garantissant ainsi de pouvoir utiliser au mieux les périodes les plus froides pour produire. L'été, le lac apportera une nouvelle offre de loisirs très attendus, opérationnels dès 2023 si le chantier démarre bien cet automne.

Adopté à l'unanimité

8 Acquisition foncière/ servitude de passage Les Evettes

Monsieur le Maire rappelle que, pour l'amélioration de l'accès à l'alpage des Evettes, la commune souhaite signer une servitude de passage avec les propriétaires d'une parcelle privée, sur la piste des Bernards

Adopté à l'unanimité

9/ Décision modificative Budget de l'Eau et Assainissement.

M. Pierre BESSY expose qu'un contrôle des éléments déclarés au titre des redevances pour pollution et modernisation des réseaux de collecte domestique a été réalisé par l'Agence de l'eau sur les années 2018, 2019 et 2020.

Des écarts ont été constatés notamment sur l'obligation de facturation de la consommation d'eau des bâtiments communaux et autre usage communal. Les abonnés possédant une source doivent être soumis à la redevance pour pollution (et non, seulement, à celle pour modernisation des réseaux).

A contrario, un remboursement de la redevance pour pollution est à faire pour les compteurs agricoles, les compteurs de chantiers, la réserve incendie de l'Intermarché et le compteur entretien de la STEP (usine de traitement des eaux usées)

Le budget doit donc être modifié pour régulariser la situation (redevances Agence de l'eau + 10% de majoration et remboursement de trop-versé)

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Point sur la situation de l'église

Fin juillet, des morceaux de l'enduit recouvrant une ancienne fissure du plafond sont tombés sur le sol de l'église. Par sécurité, l'édifice a été rapidement fermée.

Avant les travaux du programme immobilier voisin (Chalets St Victor), un état des lieux avait été réalisé pour se prémunir de tout contentieux. Le chantier avait aussi fait l'objet d'études poussées de bureaux structures, à la charge du promoteur, et que les solutions retenues présentaient toutes les garanties de sécurité. La mairie avait aussi pris le soin de commander un constat témoignant de l'état de l'église avant le démarrage du chantier voisin. Le promoteur a aussi fait poser des témoins sur le bâtiment. Or, aucun mouvement de la structure n'a été constaté. Le 11 août, la Commune a mandaté un organisme de contrôle, l'APAVE, pour une expertise de l'église. Le rapport, reçu la semaine dernière, confirme qu'aucun élément de structure ne présente de problèmes. Il a confirmé que l'enduit était tombé car reposant sur une surface limitée du fait de la présence de cette ancienne fissure. Il est possible que les vibrations importantes générées par la pose des ouvrages de soutènement, juste à côté de l'église, aient pu accélérer la chute de l'enduit à cet endroit puisqu'il tenait sur une surface ténue. L'expert préconise une purge le long de la fissure, pour s'assurer qu'il ne reste aucune surface d'enduit prête à tomber, suivi d'un colmatage. La mairie a donc sollicité une entreprise pour définir les travaux à mener. L'objectif est de mener les travaux nécessaires à la réouverture du site dans les plus brefs délais. Outre la gêne pour les personnes souhaitant accéder à ce lieu de culte, l'enjeu prend une autre dimension après que la commune ait été informée, il y a

quelques jours, que l'église de Megève allait fermer pour une longue durée, dès janvier, en raison de travaux de rénovation. Il est donc impératif de finaliser, a minima, les travaux de purge dans l'église de Praz cet automne afin qu'elle soit de nouveau ouverte au public avant la saison d'hiver. Une analyse plus complète de l'état de l'église sera également demandée afin d'avancer sur la rénovation du monument qui mériterait des travaux à l'intérieur comme à l'extérieur. Mme Sophie JUELLE conseille qu'une communication communale soit faite sur ce sujet car il y a beaucoup de bruits alarmistes qui circulent sur l'état de l'église. Monsieur le Maire confirme qu'une communication va être faite rapidement, mais il fallait attendre le rapport de l'APAVE qui n'a été reçu que récemment.

Stationnement devant le pôle médical

Mme Sophie JUELLE annonce avoir été interpellée par des habitants du Chalet Sylvand qui se plaignent de la difficulté de stationner, toutes les places existantes étant en zone bleue (durée limitée à 1h30). Monsieur le Maire confirme avoir déjà eu des échanges avec des représentants des locataires à ce sujet. Il leur a rappelé que le projet était prévu ainsi dès l'origine, les places extérieures devant le bâtiment étant destinées aux patients se rendant au pôle médical, et que les résidents devaient louer les places disponibles en sous-sol. Plusieurs places étaient encore à la location au moment où les occupants se sont installés. Il est vrai, par ailleurs, que les logements sociaux ne sont pas soumis aux mêmes règles que les autres logements, les bailleurs n'ayant pas l'obligation de réaliser deux places par appartement. Mais le parking du cimetière, gratuit et non soumis à zone bleue, se trouve vraiment tout près si les gens veulent y garer leur deuxième voiture. La mairie mène, en parallèle, une étude pour créer une dizaine de nouvelles places juste après le pont qui amélioreront le stationnement dans le quartier et faciliteront l'accès au pôle médical. D'autres places, en zone bleue, verront aussi le jour le long de la nouvelle route du Nant du Praz.

Rentrée des classes

L'ouverture d'une nouvelle classe est possible compte-tenu du nombre d'enfants inscrits et de la règle de dédoublement du CP et du CE1. La mairie se prépare à cette éventualité et ne connaîtra la décision de l'Académie qu'après la rentrée.

Problème de vitesse des véhicules dans la traversée du village

M. Nicolas ELIE souligne les problèmes récurrents de vitesse des voitures, notamment tôt le matin ou en fin de journée. Monsieur le Maire répond qu'il signale souvent le problème à la gendarmerie, qui vient régulièrement. Mais ses effectifs ne permettent pas une présence suffisante. Toutefois, les choses pourraient évoluer. Monsieur le Maire annonce que la mairie a engagé un policier municipal, qui prendra ses fonctions le 1^{er} octobre. Il s'agit d'un poste à l'année. Une collaboration avec les gendarmes sera possible pour des contrôles radar plus fréquents. Le policier pourra aussi veiller au respect des autres aspects du code de la route et aider à d'autres missions comme la prévention routière, le contrôle des permis de construire, la rédaction des arrêtés de voirie, etc. De nouveaux enjeux s'annonçant, comme la création du plan d'eau (générateur de forte fréquentation l'été) ce policier préparera l'agrandissement du service, avec l'embauche probable d'ASVP en saison.

Monsieur Yann JACCAZ, constatant l'ordre du jour épuisé, lève la séance publique à 19h28.

PROCES-VERBAL de SEANCE DRESSE le 2 septembre 2021 par le SECRETAIRE ELU par ses PAIRS PRESENTS en ASSEMBLEE COMMUNALE du 30 août 2021.

Signé : Pierre BESSY, secrétaire de séance.



Vu pour être affiché le 02/09/2021 conformément aux prescriptions de l'article L2121.25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire, Yann JACCAZ

